

Le Riézois

Bulletin municipal
de la Commune de Riez



N° 23
Octobre - Novembre
Décembre 2006

Le mot du Maire

Chers Riézoises, Riézois,

Je tiens à vous dire que le Conseil Municipal est conscient de votre impatience quant à l'aboutissement du nouveau Plan Local d'Urbanisme (ex POS). Celui-ci est soumis à de nombreuses réglementations dont la Loi Montagne qui nous impose aujourd'hui la réalisation d'une étude paysagère nécessaire également à la création de la Zone Artisanale de Mille-Fleurs.

D'autre part, le permis de construire d'Intermarché (dans sa forme actuelle) ne peut être, à ce jour, accordé par le POS actuel. En effet, il est prévu, dans ce règlement, une possibilité d'extension uniquement pour des motifs d'hygiène et de sécurité.

Par conséquent, tous les dossiers non conformes à ces conclusions ne pourront être autorisés.

Je tiens également à remercier toutes les associations, tous les bénévoles qui ont participé à l'animation de notre village pendant la période estivale.

Compte rendu sommaire de la séance ordinaire

du Conseil Municipal du vendredi 15 septembre 2006

Étaient présents : tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

Excusés : M^{me} Lucette Balione qui donne pouvoir à M^{me} Juliette Riggi

M. Gérard Pierrot qui donne pouvoir à M. Jean-Claude Metzger

M. Claude Delecolle qui donne pouvoir à M. Christophe Bianchi

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM Jean-Gabriel Bliet, Rémy Rainaud et Pierre-Jean Reymond
M^{me} Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

109.06 : PRÊT POUR ACHAT D'UNE BALAYEUSE

Un prêt est contracté pour le financement de la balayeuse auprès de la Caisse d'Épargne – Provence Alpes Corse, d'un montant de 70 000 euros, pour une durée de 7 ans et à un taux fixe de 3,80 %.

110.06 : BIBLIOTHÈQUE - PLAN DE FINANCEMENT

En vue de l'aménagement de la bibliothèque dans les anciens locaux du Bureau du Tourisme sont sollicités les crédits auprès de l'État, de la Région et du Conseil Général.

111.06 : TRAVAUX RUE JULES HENRY - PLAN DE FINANCEMENT

Il est sollicité auprès du Conseil Général une subvention concernant la maîtrise d'œuvre pour les aménagements urbains des rues Jules Henry, Auvestre, Tannerie, René Cassin et Faubourg St-Roch pour le renforcement des réseaux d'eau et d'assainissement.

112.06 : TRAVAUX RUE JULES HENRY - DÉSIGNATION D'ENTREPRISE

Suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 21 Juillet 2006 pour l'ouverture et jugement des offres est retenue pour les aménagements urbains des rues Jules Henry, Auvestre, Tannerie, René Cassin et Faubourg Saint-Roch, l'Entreprise Sonza T. P.

113.06 : CENTRE DE SECOURS - PLAN DE FINANCEMENT

En vue de l'extension du Centre de Secours, il est sollicité, auprès de l'État, la Dotation Globale d'Équipement spécialement allouée au bénéfice de la rénovation des Centres d'Incendie et de Secours pour le département la plus élevée possible, et le SDIS remboursera la commune à hauteur de 50 % de la part restante.

114.06 : CENTRE DE SECOURS - CHOIX DE L'ARCHITECTE

Le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par les architectes Alcaraz & Fischmeister pour un montant initial de rémunération de 2 900 euros HT concernant l'extension du Centre de Secours est maintenu.

115.06 : LOYER TRÉSORERIE - AVENANT

Il est accepté un avenant, avec effet au 1^{er} janvier 2006, à la convention de bail prise pour les locaux sis Allées Louis Gardiol, à usage de bureaux pour la trésorerie.

116.06 : AXA - CONTRAT POUR LA BALAYEUSE

Il est accepté le contrat Bris de machine n° 3154466904, d'un montant de 937,68 euros, avec effet au 21 juin 2006, pour une durée d'un an, avec AXA Assurances.

117.06 : MULTIRISQUE DES COMMUNES - AVENANT

Il est accepté l'avenant avec AVIVA au contrat Multirisques des Communes qui porte sur la période du 26 mai au 31 décembre 2006 pour une somme de 241 euros, suite à la déclaration de deux nouveaux locaux.

118.06 : CONTRAT ADSL ÉCOLE MATERNELLE

L'installation de l'ADSL, par France Télécom, à l'École Maternelle est acceptée pour un abonnement mensuel d'un montant total de 50,82 euros HT.

119.06 : FÊTES DE FIN D'ANNÉE - CONTRATS

Il est prévu pour les représentations des Fêtes de Noël ;

- pour les enfants des écoles, le 5 décembre 2006, un spectacle du Matin Calme,
- pour les enfants du personnel communal, le 19 décembre 2006, une représentation par le Duo Banji-Banjo,
- pour les enfants de la Crèche – Halte Garderie, le 21 décembre 2006, une représentation théâtrale avec M^{me} Corinne Gautier.

120.06 : FÊTES DE LA SCIENCE

Dans le cadre du Programme d'Animations du Futur Musée d'Archéologie et de Gypserie, il est organisé la *Fête de la Science* qui se déroulera le dimanche 15 octobre 2006. Le programme de la journée comprend des démonstrations d'artisanat antique qui seront effectuées par les ateliers « Toiles filantes », « Archéo Poterie », « Conférence et démonstration de combats de gladiateurs ».

121.06 : RIEZ EN FÊTE

Le dimanche 29 octobre 2006 se déroulera « Riez en Fête ». Le programme de la journée est composé de spectacles équestre, théâtral ainsi que des animations de rues.

122.06 : CONVENTION AVEC LA TRÉSORERIE

Il est accepté la convention établie par la Trésorerie Générale qui a pour objectif l'amélioration des conditions de travail entre la Commune et la Trésorerie de Riez.

123.06 : SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - AVENANT

Il est accepté, suite à la réunion du Conseil d'Exploitation du Service des Eaux et de l'Assainissement du 4 septembre 2006, l'avenant n° 1 à l'étude du schéma directeur d'assainissement d'un montant de 4 697,50 euros HT, établi par la société SIEE.

124.06 : CONTRAT ENTRETIEN RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT - AVENANT

Il est accepté suite à la réunion du Conseil d'Exploitation du Service des Eaux et de l'Assainissement du 30 juin 2006, l'avenant n° 2 avec la Société Espace Sud qui a pour objet d'évacuer les refus de dégrillage et graisses de la station d'épuration.

125.06 : CONVENTION SINISTRE POUR STATION D'ÉPURATION

Suite à la réunion du Conseil d'Exploitation du Service des Eaux et de l'Assainissement du 4 septembre 2006, est accepté le projet de convention de transaction entre la Commune/SEERC/OTV.

126.06 : SERVICE EAUX ET ASSAINISSEMENT - BORDEREAU DE PRIX

Il est accepté le nouveau bordereau de prix du Service des Eaux et Assainissement suite à la réunion du Conseil d'Exploitation du Service des Eaux et de l'Assainissement du 30 juin 2006.

127.06 : COMPTE RENDU DE GESTION TECHNIQUE ET FINANCIER

Le compte rendu de gestion technique et financier du Service des Eaux et Assainissement est accepté suite à la réunion du Conseil d'Exploitation du Service des Eaux et de l'Assainissement du 30 juin 2006.

127.06 : REMBOURSEMENT SINISTRE

Il y a lieu de verser la franchise d'un montant de 135 euros suite au sinistre survenu le 2 janvier 2006 à Riez, 8, rue Méjanne. L'assurance de la commune s'est acquittée de la somme de 1 215 euros.

129.06 : SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA SAUCE

Il est accordé une subvention 1 000 euros à l'Association La Sauce.

130.06 : CRÉATION D'EMPLOIS

Il est décidé la création de 2 postes d'Agent d'Animation à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2006, affectés à la Crèche.

131.06 : COORDONNATEUR CEL

Il sera remboursé les frais de déplacement selon les barèmes en vigueur ainsi que divers achats sur présentation de factures à M^{me} Martine Fornasari, coordonnateur CEL, frais engagés pour assurer la fonction qui lui a été confiée.

132.06 : DÉCLASSEMENT PASSAGE VOÛTE

Il est autorisé le déclassement du passage voûté, partie du domaine public entre la Place de la Mairie et la Place Saint-Antoine, sans en affecter l'usage (circulation publique piétonne), dans le domaine privé de la commune.

133.06 : DÉCLARATION DE TRAVAUX

Il est autorisé de déposer une déclaration de travaux afin de réaliser une clôture à la propriété cadastrée section G 42, 43 et 44.

134.06 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT PANDÉMIE GRIPPALE

M. Jean-Claude Metzger est nommé correspondant « pandémie grippale » dans le cadre de la gestion d'une crise sanitaire majeure de type « pandémie grippale ».

135.06 : STATUTS DE LA MAISON DE L'EMPLOI

La commune adhère à l'Association de Préfiguration du GIP, « Maison de l'emploi du bassin de Manosque » et accepte de s'acquitter de la cotisation au vu de l'appel de cotisations.

136.06 : AFFAIRE OSWALT-GUILLEMIN

Dans l'affaire qui oppose la commune à MM Guillemin et Oswald, il est accepté le versement de la SCP Mahieu, G.-E. Guigou et C. Neyroud de 110,60 euros correspondant à la condamnation de M. Guillemin, somme sur laquelle sont déduits les frais qu'ils ont dû prendre en charge.

Résumé affiché le 21 septembre 2006 à la porte de la Mairie

La commune de Riez et ses procès

La Commune de Riez doit faire valoir ses droits et fait confiance à la justice. Tous les procès engagés jusqu'à présent ont été gagnés.

- **Requête de référé au Tribunal Administratif de M^{me} Peytral contre la Commune** pour suspendre les travaux de réfection des Allées Louis Gardiol au droit de sa propriété. Requête de M^{me} Peytral rejetée.
- **Requête de référé au Tribunal de Grande Instance de M^{me} Peytral contre la Commune** pour remettre en état sa propriété privée à la suite des travaux de réfection des Allées Louis Gardiol et lui permettre de récupérer son véhicule. Requête de M^{me} Peytral rejetée.
- **Requête de référé au Tribunal de Grande Instance de M^{me} Peytral contre la Commune** pour remettre en état sa propriété privée à la suite des travaux de réfection des Allées Louis Gardiol et lui permettre de récupérer son véhicule. Requête de M^{me} Peytral rejetée. **Condamnation de M^{me} Peytral à verser 1 500 € à la Commune.**
- **Requête de référé au Tribunal de Grande Instance de la Commune contre la SEERC-OTV-DDAF** en vue de constater les désordres affectant le fonctionnement de la station d'épuration. Convention permettant la transaction entre les parties qui met un terme au procès.
- **Requête au Tribunal Administratif de la Commune contre M. Marinkovic** pour une procédure de péril ordinaire sur les parcelles cadastrées section G n° 436, 437, 440, 675, 676. Homologation de notre arrêté de péril. **4 075,72 € TTC de frais d'expertise mis à la charge de M. Marinkovic.**
- **Requête d'annulation au Tribunal Administratif de M. Marinkovic contre la Commune** pour demander le retrait de la décision de refus du PC 04.166.04.JO012 sur la parcelle cadastrée section G n° 433 (emplacement réservé au POS). En cours.
- **Requête d'annulation au Tribunal Administratif de la SCI Hugou contre la Commune** pour demander le retrait de la décision de refus du PC 04.166.03.JO020. En cours.
- **Requête de référé-suspension au Tribunal Administratif de la SCI Hugou contre la Commune** pour suspendre la décision de refus implicite du PC 04.166.05JO008. Requête de la SCI Hugou rejetée. **Condamnation de la SCI Hugou à verser 750 € à la Commune.**

- **Requête d'appel en Conseil d'État de la SCI Hugou contre la Commune** : appel de la décision précédente. Requête de la SCI Hugou rejetée. **Condamnation de la SCI Hugou à verser 3 000 € à la Commune.**
- **Requête d'annulation au Tribunal Administratif de la SCI Hugou contre la Commune** pour annuler la décision de refus implicite du PC 04.166.05JO008. En cours.
- **Requête de référé-suspension au Tribunal Administratif de la Commune contre M. le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et la SCI Hugou-SA Dalilas** pour suspendre la décision de la Commission Départementale d'Équipement Commercial. Requête de la Commune accordée. **Condamnation de l'État à verser 800 € à la Commune.**
- **Requête d'appel en Conseil d'État de la SCI Hugou contre la Commune** : appel de la décision précédente. En cours.
- **Requête d'annulation au Tribunal Administratif de la Commune contre M. le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et la SCI Hugou-SA Dalilas** : pour annuler la décision de la Commission Départementale d'Équipement Commercial. En cours.
- **Requête au Tribunal Administratif de la Commune contre M. Le Nestric** : homologation de notre arrêté de péril.
- **Requête de référé au Tribunal de Grande Instance de la Commune contre M. Le Nestric** pour accéder à sa propriété afin de réaliser les travaux de l'arrêté de péril. Autorisation de pénétrer sur sa propriété. **Condamnation de M. Le Nestric à verser 450 € à la Commune.**
- **Requête de référé au Tribunal de Grande Instance de la Commune contre M. Guillemain** pour faire cesser l'occupation illicite de la voie publique lors des marchés. Requête de la Commune accordée. **Condamnation de M. Guillemain à verser 350 € à la Commune ainsi que 500 € d'astreinte par 1/2 journée d'occupation illicite.**
- **Requête de référé au Tribunal de Grande Instance de la Commune contre M. Oswalt** pour faire cesser l'occupation illicite de la voie publique lors des marchés. Requête de la Commune accordée. **Condamnation de M. Oswalt à verser 350 € à la Commune ainsi que 500 € d'astreinte par 1/2 journée d'occupation illicite.**
- **Sécheresse** : recours en Conseil d'État de la Commune afin de faire reconnaître Riez comme commune de catastrophe naturelle. En cours.

La Vie de la Cité

► Les écoliers de CM1 et CM2 de Riez nouveaux législateurs

Le 13^e Parlement des enfants a réuni ses 577 députés à l'Assemblée Nationale le samedi 10 juin 2006. C'est la députée junior Claire Aillaud qui a présenté le projet.

Pour fêter cette réunion, une fête à l'école a été organisée le 29 juin 2006. ce fut l'occasion de féliciter la classe de CM1-CM2 de son projet de loi retenu par



l'Assemblée des enfants et qui sera prochainement présenté par Jean-



Louis Bianco à l'Assemblée Nationale. Cette fête a été honorée de la présence de Jean-Louis Bianco, député des Alpes-de-Haute-Provence, Michel Zorzan accompagné de son Conseil Municipal, de l'Inspecteur d'Académie, du Directeur de l'école, de l'institutrice de la classe, des enfants et des parents autour de Claire Aillaud. Les élèves ont reçu la médaille de la Ville de Riez.

► **Rentrée scolaire 2006**

C'est avec plaisir que, lors de la rentrée scolaire, nous avons accueilli M^{me} Nathalie Mauer, Directrice de l'École Élémentaire Rouvier et M^{me} Seghir, Principale du Collège Maxime Javelly. À toutes les deux, nous souhaitons la bienvenue dans notre village et nous ne doutons pas qu'elles apprécieront la vie parmi nous malgré l'énorme charge de travail qui les attend.

Pour cette rentrée, l'accueil des enfants s'est effectué dans les meilleures conditions et nous comptons cette année :

- école maternelle : 3 classes, 75 enfants,
- école élémentaire : 5 classes, 106 enfants (un poste de professeur des écoles a été attribué en raison de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés),
- collège : 18 classes, 452 enfants.

► **Travaux de la rue Jules Henry**

Des travaux vont être prochainement entrepris pour le renforcement des réseaux d'eau et d'assainissement. Lors des pluies importantes, il est nécessaire de canaliser l'eau arrivant de la Bourgade. Nous rappelons que la rue Jules Henry est interdite à la circulation (sauf aux riverains). Des parkings sont à disposition sur la Place du



Quinconce pour les visiteurs du Centre Médico-Social et pour les personnes se rendant à l'École Primaire. La jeune génération n'est pas dispensée d'un tout petit effort physique avant de commencer une journée d'école !

► **Une nouvelle balayeuse**

Notre ancienne balayeuse ne pouvait supporter la charge de travail toujours croissante. Force a été de lui donner une adjointe plus performante.



► **Élagage des platanes**
Tout le monde a pu constater que nos platanes ont subi un éclaircissement d'automne. Le dernier élagage remonte à 2003, même époque. Il n'y aura pas de feuilles cette saison. La nouvelle balayeuse ne travaillera pas à plein régime.

► Centre de Secours

Le Centre de Secours nous est indispensable. Son activité est loin d'être à la baisse. Son agrandissement est donc nécessaire, ce qui est en préparation.

Informations diverses

- L'eau du robinet offre toutes les garanties réglementaires comme le confirment les analyses périodiquement réalisées.
- Des chiens errants se rencontrent toujours dans le village. Attention ! La fourrière est intervenue et en a capturé un.

Théâtre

La Sauce reprend ses activités théâtrales avec les ateliers du mercredi

Ils sont ouverts aux enfants et aux jeunes de 7 à 16 ans, pendant la période scolaire, de la manière suivante :

- 7/11 ans : le mercredi matin de 10 h à 11 h 30, Salle Multi-Activités à Riez,
- 12/16 ans : le mercredi après-midi de 14 h 30 à 16 h 30, Salle Multi-Activités à Riez.

Ces ateliers proposent des activités dont les buts sont :

- susciter et encourager l'expression et la création, à travers divers exercices et jeux,
- mettre en place des spectacles qui pourront être présentés à différentes occasions.

Tarifs : Adhésion annuelle 8 € par enfant + participation trimestrielle de 20 € par famille

Inscriptions : sur place à partir du 4 octobre (premier atelier gratuit).

Renseignements : Martine 04 92 77 89 83



Campagnes de fouilles archéologiques 2006

Le 11 août 2006, une conférence de presse était donnée en mairie en présence de M^{gr} François-Xavier Loizeau, évêque de Digne, MM Jean-Louis Bianco et Gilbert Sauvan, président et vice-président du Conseil Général, M. Michel Zorzan, conseiller général et maire de Riez, plusieurs autres conseillers généraux et des membres du service culturel du Conseil Général. Le milieu scientifique était également largement représenté, M. Jean Guyon, directeur de recherche au CNRS (Centre Camille Jullian), des représentants de la direction régionale des affaires culturelles, et, bien entendu, des chercheurs opérant à Riez : M^{me} Caroline d'Annville (Université de Provence) et M. Philippe Borgard (CNRS-CCJ).

Cette conférence, ouverte au public, a rencontré un franc succès. Plus d'une centaine de personnes ont écouté les explications de Ph. Borgard, responsable de l'ensemble des chantiers, avant de le suivre pour une visite des différents sites.

Depuis maintenant deux étés, les campagnes de fouilles portent sur le quartier du Pré de Foire où deux sites intéressent particulièrement les archéologues : celui de la cathédrale paléochrétienne et du baptistère d'une part, et la zone située sous le Collège Maxime Javelly d'autre part.

Les découvertes de l'été 2006 viennent confirmer des hypothèses émises l'an dernier et les premiers résultats permettent une restitution plus juste de cette partie de la cité et de son urbanisme du Haut Empire à l'Antiquité tardive.

- Aux alentours du V^e siècle, le groupe épiscopal primitif de Riez (cathédrale, baptistère et annexes) s'élève sur les vestiges de thermes monumentaux du Haut Empire, ce site avait été en partie reconnu par Guy Barruol à la fin des années soixante.

L'objectif est, aujourd'hui, de dégager à la fois les vestiges de la cathédrale et ses éventuelles annexes (travaux sous la responsabilité de C. d'Annville) et de reconnaître le plan des thermes monumentaux du Haut Empire ainsi que les aménagements liés à cet édifice (recherches dirigées par Ph. Borgard). À terme, cette zone, une fois les vestiges dégagés, sera aménagée en jardin archéologique pour être ouverte au public. Pour compléter ces recherches, deux sondages ont été ouverts, l'un à l'ouest, l'autre au sud du baptistère. Le premier a permis de dégager le bassin des thermes, le second de reconnaître la zone des salles tièdes et chaudes de l'édifice. Cette opération a fait l'objet d'une communication



de Ph. Borgard le 23 septembre dernier lors d'un colloque international tenu à Albenga. Cette cité italienne présente de fortes similitudes avec la ville de Riez avec, notamment, la présence d'un baptistère paléochrétien très bien conservé.

- Par ailleurs, l'été dernier, sous le Collège Maxime Javelly, les vestiges d'un édifice funéraire avaient été dégagés. L'ouverture d'un sondage, effectué cette année dans la cour de l'établissement (un peu plus à l'ouest), a permis de mettre au jour une partie de la nef de cet édifice où se pressent une série de sarcophages en pierre. De dimensions non moins importantes que celles de la cathédrale, ce monument pourrait être porteur d'une valeur symbolique plus grande encore. En effet, on connaît l'œuvre de Maxime (V^e siècle), l'un des premiers évêques de Riez, grâce à sa *Vita* rédigée un siècle après sa mort. Le groupe épiscopal primitif est lié à la présence charismatique de ce célèbre personnage, mais l'on apprend, dans sa *Vita*, que l'évêque avait également fait bâtir une église Saint-Pierre à l'intérieur de laquelle il souhaite être inhumé. Les résultats des fouilles archéologiques viennent éclairer des pans entiers de ce texte

qui était resté, jusqu'à ce jour, obscur ou mal interprété. Même si le tombeau primitif de l'évêque n'a pas été formellement reconnu (son emplacement présumé a été fortement perturbé par la construction du collège), l'identification du monument comme étant la basilique funéraire de saint Maxime constituerait, assurément, l'une des découvertes majeures de l'année 2006.

Les campagnes archéologiques se poursuivent grâce au soutien financier des ministères de la Recherche (CNRS-Centre Camille Jullian), de la Culture (Service Régional de l'Archéologie, Service des Monuments Historiques), du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence et de la commune de Riez. Elles ne seraient également possibles sans la présence et l'énergie des nombreux bénévoles.

Garden Lei Tradicioun

Le dimanche 6 août dernier, se tenait *La fête du blé*, organisée par l'association *Garden lei tradicioun* qui a connu cette année un succès tout particulier.

C'est avec plaisir que nous avons constaté l'engouement croissant pour les gestes d'antan et tout ce qui touche à nos traditions.

Un grand merci à tous les intervenants en particu-

lier, la Mairie, le Conseil Général, le Crédit Agricole, AXA assurance,



G r o u p a m a Assurances, ainsi que tous les commerçants et artisans, et les bénévoles pour leur collaboration.

À l'an qué ven
Rendez-vous le 25 novembre pour la soupe d'épeautre



8^e Festival des IV Colonnes

La Sauce a eu le plaisir de vous présenter cette 8^e édition du Festival des IV Colonnes les 4 et 5 août dernier. Nous avons constaté cette année que cet événement a réellement trouvé sa place dans les festivités de la région. En effet le public se fidélise et augmente chaque année ; nous avons enregistré plus de 1 400 entrées payantes sur les deux soirées.

La programmation était cette année encore généreuse et festive ; nous avons eu le grand honneur de recevoir *Gna-wa Diffusion*, en tournée anniversaire de leurs 10 ans de carrière, leur reggae mêlant sonorités jazzi et instruments typiques du Maghreb et de





l'Afrique a ravi le millier de personnes présentes ce soir-là. L'énergie était, ensuite, bien au rendez-vous avec *Lambda Vibes et les mauvaises herbes* qui ont clôturé cette première soirée.

Le samedi, des sonorités tout à fait différentes ont résonné sur le site. Nous avons tous été transportés *ailleurs* avec le groupe *Jugal Bandi* : une musique très riche en sensibilité, fusion de l'Inde, Maghreb, Afrique, Europe et une chanteuse guinéenne qui, par sa voix et sa présence, a littéralement enchanté le public. Puis toujours sur le thème des musiques du monde, nous avons découvert *Jaléo*, mené de main de maître par le guitariste de jazz bien connu, Luis Winsberg. Ils mêlent jazz, flamenco, musique indienne avec talent, ajoutant à cela le chant et la danse. Ce fut un véritable régal pour les yeux et les oreilles !

Les encouragements et félicitations du public et des artistes nous confortent dans les choix que nous faisons pour ce festival : la qualité de la programmation et de l'accueil, l'ambiance festive et chaleureuse qui règne sur ce site splendide, coloré par les stands des artisans créateurs, l'espace de jeux pour les enfants et les sourires de tous montrant le plaisir que l'on éprouve à se retrouver autour de la musique.

Nous remercions la très sympathique équipe du comité *Mouvement de la Paix* qui tenait un stand à l'entrée du site.

Merci au Conseil Général, à la commune de Riez pour son soutien et son active participation à l'aménagement du site, et aux commerçants qui nous ont aidé sans hésitation. Merci également aux communes de Quinson, Valensole et Roumoules pour le prêt de matériel et à Bernard (centre de loisirs) pour les jeux des enfants. Merci à la très professionnelle et sympathique équipe technique avec qui nous avons grand plaisir à travailler depuis 5 ans. Enfin merci aux bénévoles sans qui rien de tout cela ne serait possible.

Rendez-vous est pris pour 2007... la neuvième édition !

N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez vous joindre à l'organisation de cet événement.

La Sauce : 04 92 77 89 83 / lasauce04@hotmail.com

Club de Tir

Challenge Robert Hermitte

Les 26 et 27 août dernier, la saison de tir d'été s'est clôturée par une rencontre interclubs dont Associa Tir Valdurance de Manosque, l'Escopette de Barcelonnette, les 3 Vallées de Digne-les-Bains, au terme de laquelle de nombreux trophées ont récompensé les meilleurs tireurs. Cette journée s'est terminée par un repas convivial d'une cinquantaine de personnes à la salle des fêtes d'Allemagne-en-Provence.

Compte rendu de l'assemblée générale du 16 septembre 2006.

Renouvellement du bureau

Le bureau est représenté par le président Robert Hermitte réélu, le vice-président J.-C. Metzger réélu, le trésorier Fernand Petitpretz, le trésorier adjoint Christian Hermitte, réélus, le secrétaire Jean Reymond réélu, la secrétaire adjointe Iliane Vial élue. Des volontaires ont rejoint le bureau en tant que conseillers.

Le rapport moral du président et la présentation des comptes ont été approuvés, justifiant de la bonne santé du club.

Les petits travaux d'intérêt général relatifs au bon fonctionnement du club sont réalisés par le bénévolat toujours fidèle au poste.

Travaux effectués

Le pas de tir d'Allemagne-en-Provence a été mis aux normes de sécurité conformément aux exigences de la FFT avec le concours bénévole de l'entreprise Christian Mergerie d'Allemagne-en-Provence, que nous remercions pour sa compétence et son savoir faire.

Effectif

L'effectif est en légère croissance et nous profitons de cette occasion pour inviter les candidats intéressés par le tir à venir nous rejoindre.

Les bourses de collège et de lycée

Afin de favoriser la scolarité des élèves du second degré, l'Éducation Nationale a mis en place certaines aides aux familles. Les montants des aides indiquées ci-après sont applicables à compter de la rentrée scolaire 2006.

Si votre enfant est scolarisé en collège

Si vous avez un enfant scolarisé dans un collège public, dans un collège privé sous contrat ou dans une classe de niveau collège du Centre national d'enseignement à distance, vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège d'un montant annuel compris entre 60,30 euros et 310,62 euros.

Elle est attribuée pour une année scolaire en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge tels qu'ils figurent sur l'avis d'impôt sur le revenu.

Le dossier de demande de bourse de collège est à retirer auprès de l'établissement fréquenté par l'élève. Il comprend des informations pratiques et une fiche de renseignements.

Si votre enfant boursier est interne, il bénéficiera d'une prime à l'internat d'un montant annuel de 234,93 euros, versée en trois fois, cette prime étant attribuée automatiquement, les familles n'ont pas de dossier spécifique à remplir.

Si votre enfant est scolarisé en lycée, en EREA ou en CFA

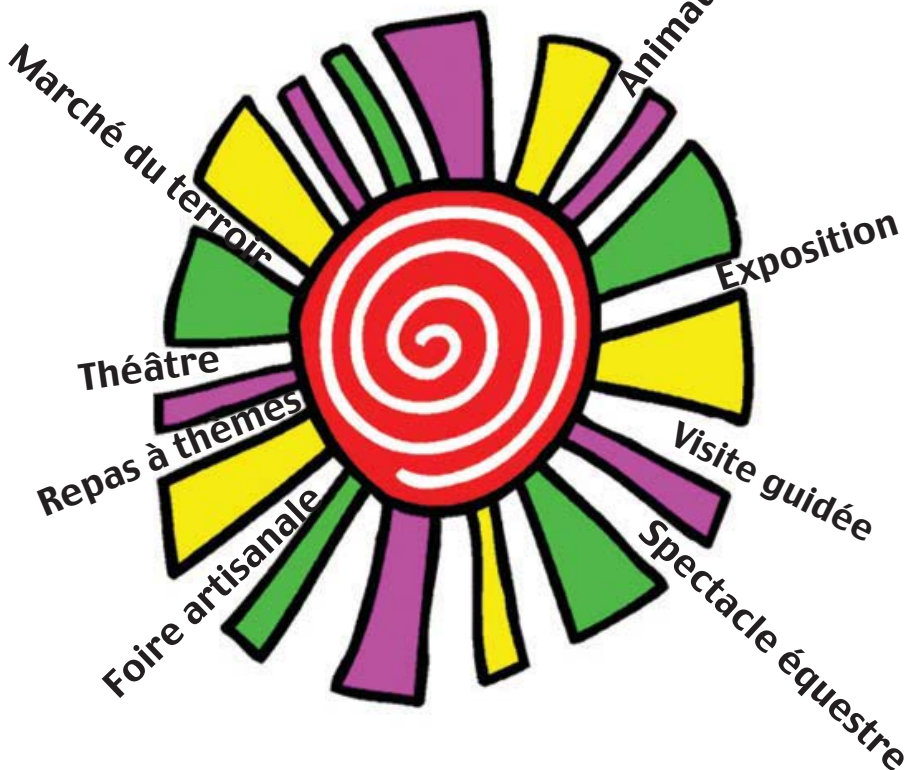
Si vous avez enfant scolarisé dans un lycée d'enseignement public, dans un lycée privé sous contrat ou habilité à recevoir des boursiers nationaux, dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) et dans certaines classes des centres de formation pour apprentis (CFA), vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée d'un montant annuel compris entre 12,13 euros et 488,52 euros.

Elle est attribuée pour la durée de la scolarité en lycée. En cas de redoublement ou de réorientation, il y a révision des ressources. Les bourses sont accordées en fonction des charges et des ressources de la famille.

Le dossier de demande de bourse de lycée est disponible dans les établissements scolaires.

Si votre enfant boursier est interne, il bénéficiera, en plus, d'une prime à l'internat d'un montant annuel de 234,93 euros, versées en trois fois.

Riez en "Fête"



Dimanche 29 octobre 2006
à Riez (Alpes-de-Haute-Provence)

Bureau du Tourisme : 04 92 77 99 09

Le carnet de l'état civil



Décès

- 16/06/2006 – Léonard SASSO, né le 10/02/1915
- 19/06/2006 – Thérèse, Victoria FERRY, veuve SASSO, née 03/02/1913
- 01/07/2006 – Edouard, Patrice POUTIER, né le 05/03/1916
- 02/07/2006 – Maria, Antonia SUTERA, épouse CRUVELLIER, née le 26/07/1930
- 05/07/2006 – Andréa, Marie-Louise CATANIA, veuve TORRE, née le 15/09/1919
- 18/07/2006 – Reymonde, Marceline LIONS, veuve BONDIL, née le 15/06/1910
- 22/07/2006 – Emilienne, Victoria, Paulette ESCUDIER, née le 21/06/1921
- 22/07/2006 – Antonin, Constant, Maurice MUSSOU, né le 03/02/1917
- 10/08/2006 – Andrée, Fernande, Marie, Madeleine LAMBERT, veuve BOSQ, née le 28/08/1916
- 06/09/2006 – Isabelle, Anne, Marie JACQUET, née le 11/05/1964
- 15/09/2006 – Marie, Louise, Fernande ARMELIN, veuve RAVEL, née le 04/02/1908

Mariages

- 01/07/2006 – Martine, Gisèle, Marcelle SPRYNSKI et Bruno, Stéphane, Marcel RIGGI
- 08/07/2006 – Katia PARIS et Christophe BOUGIOUKAS
- 02/09/2006 – Odile, Marie-Jeanne CHERICONI et François, Yvon FOURMENT
- 23/09/2006 – Catherine, Claude BONDIL et Jean-Marie, Baptiste GUIRANDY

Naissances

- 29/06/2006 – Lola, Maë GASQUET, née à Aix-en-Provence
- 08/07/2006 – Lalie, Anne, Euphémie EME, née à Manosque
- 20/07/2006 – Quentin, Joseph, Marc GIAI-GIANETTO, né à Marseille
- 24/08/2006 – Timothé, Edgar HANOUILLE né à Pertuis
- 07/09/2006 – Dylan, Pierre, Maurice SALADIN, né à Manosque
- 13/09/2006 – Maelle, Marie, Flore DELHAYE, née à Avignon

INFOS

Deux adresses courriel
À votre disposition
mairie.riez@wanadoo.fr
http://www.ville-riez.fr
pour le Bureau du Tourisme
tourisme.riez@wanadoo.fr
Heures d'ouverture de la Mairie
Mairie : 04 92 77 99 00
du lundi au jeudi
9 h à 12 h – 14 h à 17 h 30
le vendredi
9 h à 12 h – 14 h à 16 h 30
le samedi matin 9 h à 12 h

Les numéros utiles

N° Urgences et médecin de garde : 15
Pompiers : 18 et 112 (portables)
Gendarmerie : 17
Hôpital : 04 92 70 10 00
Pharmacie : 04 92 77 80 26
Ambulances : 04 92 77 97 66
Bureau de Tourisme : 04 92 77 99 09
Déclic Météo : 08 92 68 08 08
Crèche Halte Garderie : 04 92 77 76 66
Centre Loisirs (12 à 16 ans) : 04 92 77 73 74
Centre Aéré (5 à 12 ans) : 04 92 77 78 19
Paroisse : 04 92 77 85 04
Clarisses : 04 92 77 88 31

Le Riezois paraît tous les trois mois.

Toute suggestion ou demande de publication est à adresser à Jean-Paul Faucon sur l'adresse faucon1@wanadoo.fr ou à Gérard Pierrot sur l'adresse g.pierrot@laposte.net avant le 15 décembre 2006 pour la prochaine parution.

Maquette et mise en page réalisées par la Commission Municipale Communication et Relations Publiques.